Rapport D'Orientation Budgétaire

2018



Conseil Municipal du 16 février 2018



Introduction

Le débat d'orientation budgétaire est un moment important qui précède chaque année le vote du budget. Pour 2018, les orientations budgétaires de Maxéville s'inscrivent sur le chemin que nous avons tracé depuis le début de la mandature. Une stratégie budgétaire s'inscrit dans le temps. Elle est fixée au début du mandat, conforme aux engagements pris devant nos concitoyens.

Les orientations financières de la ville s'inscrivent dans un contexte politique national et européen. De ce point de vue, l'année 2017 a été riche en événements. La France s'est donné un nouveau Président de la République. Dans cette élection présidentielle, tout ce qui était prévu ne s'est finalement pas réalisé. Les Françaises et les Français ont fait le choix de mettre à la tête du pays un président qui a bousculé le système politique français.

J'ai l'intime conviction que nous devons sortir de nos habitudes. C'est de notre responsabilité, nous dérober serait une faute. Les clivages politiques changent. Sous nos yeux s'opère une recomposition de la vie politique française. Si nous voulons avancer, nous devons agir vite et ensemble.

Le nouveau gouvernement a présenté et a voté sa première loi de finances pour 2018. Des orientations importantes sont posées : la réduction des dépenses publiques et du déficit, le soutien à la reprise, la diminution des impôts, l'encadrement plus strict de l'endettement des collectivités, la suppression de la taxe d'habitation, le soutien important aux investissements publics et la fin de la baisse des dotations aux collectivités. L'année 2018 sera marquée par un retour à la stabilité. Cela concerne notamment les montants de la Dotation Globale de Fonctionnement au profit du bloc communal, dont les Dotations de Solidarité Urbaine et Rurale seront revalorisées.

La préparation budgétaire 2018 de la ville prend en compte ces nouvelles orientations gouvernementales.

Comme vous le savez, dès le début du mandat en 2014, nous avons pris la mesure de la dégradation financière de la ville à l'appui d'un audit externe et des rapports publiés par la chambre régionale des comptes. Face au surendettement et à l'insuffisance des ressources propres pour supporter le remboursement du capital des emprunts contractés et le financement des investissements engagés, nous avons fait le choix d'agir pour redresser les comptes de la ville.

Grâce à notre politique de désendettement, une réduction de certaines dépenses, et des décisions prises non sans peine en matière fiscale, les résultats que nous obtenons sont très encourageants. La dette, continue d'année en année à diminuer. Elle était de 18M€ à notre arrivée en 2014, elle s'établit fin 2017 à 13 M€, soit une baisse en 3 ans de 5 M€ et notre épargne nette demeure positive depuis 3 ans après avoir été des années en négatif.

En 2018, des investissements importants sont à programmer : début des travaux du parc d'agrément Léo Lagrange, étude préalable à la future crèche du Champ-le-Bœuf, entretien du patrimoine municipal qui a été trop longtemps délaissé, première phase de modernisation des services techniques, mise en place d'une épicerie solidaire, ou encore déménagement de la police municipale.

Les efforts qui ont été consentis vont dorénavant nous permettre de développer notre action plus sereinement. Pour 2018 et jusqu'en 2020, je vous propose de fixer les grandes orientations budgétaires suivantes:

- Investir dans la création ou la rénovation d'équipements utiles aux habitants ;
- Maintenir notre capacité d'autofinancement à niveau satisfaisant en maîtrisant nos dépenses de fonctionnement ;
- Poursuivre le désendettement.

La première partie de ce rapport sera tout d'abord consacrée à l'étude de la stratégie budgétaire de la ville qu'il vous est proposé d'adopter, tandis que la seconde partie détaillera la mise en œuvre des politiques municipales qui seront menées autour des 4 axes suivants :

- Axe 1 : Participation citoyenne, environnement, et urbanisme
- Axe 2 : Éducation, petite enfance et jeunesse
- Axe 3 : Solidarité et développement économique
- Axe 4 : Sports, culture, loisirs et manifestations

En 2018, continuons l'action, la concertation, la mobilisation de toutes et de tous, l'anticipation et surtout travaillons ensemble.

« Ensemble, dessinons notre avenir »

chosent.

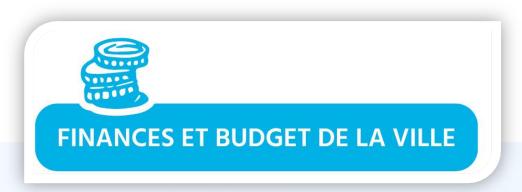
Christophe Choserot



1.	La stratégie budgétaire nationale 2018	p.7
	1.1. Contexte économique : des signes de reprise	
	1.2. L'objectif de réduction des dépenses publiques et des déficits	
	1.3. Le contrôle renforcé de l'endettement	
	1.4. La suppression de la taxe d'habitation	
	1.5. Le soutien aux investissements	
	1.6. Le maintien des concours financiers	
2.	Une stratégie budgétaire communale 2018 conforme à nos engagements : investir grâce à un	
	autofinancement optimal et une dette maîtrisée	.p.13
	2.1. L'importance de l'autofinancement et les raisons d'un niveau de performance retrouvé	
	2.2. L'adéquation du niveau d'autofinancement actuel avec nos besoins d'investissement	
	2.3. La préservation de notre autofinancement par une maîtrise de la section de fonctionnement	
	1.1.1.Des dépenses de fonctionnement à contenir	
	1.1.2.Des recettes de fonctionnement à stabiliser	
	2.4. La poursuite du désendettement	
	2.5. L'impact du budget annexe de l'ancienne usine ASAT	
	2.6. Synthèses des orientations budgétaires 2018-2020	
	Assessed.	
М	IISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES MUNICIPALES	
	_66	
	AXE 1: Participation citoyenne, Environnement et Urbanisme	
	1.1. Participation citoyenne	p.28
	1.1.1.Une citoyenneté et une démocratie vivante	
	1.1.2.Jumelage	
	1.1.3. Une communication régulière	
	1.2. Environnement	.p.29
	1.2.1.Les espaces verts et collectifs publics	
	1.2.2.Circulation	
	1.2.3.Mur anti-bruit	
	1.2.4.Transports en commun	
	1.2.5.Développer le vélo dans la ville	
	1.2.6.Marché de producteurs	
	1.3. Urbanisme et travaux	.p.30
	1.3.1.Les travaux	
	1.3.2.Aides à l'amélioration de l'habitat	
	1.4. La sécurité	.p.31



1.5. Le développement durablep.31
1.1. Éducation : favoriser la vie et la réussite scolairep.34
2.1.1.Des projets conçus et menés par les écoles, soutenus par la municipalité
2.1.2.Des projets initiés et mis en œuvre par la municipalité
2.1.3.Des projets en vue de réduire les inégalités. Poursuite et ouverture d'un certain nombre de
chantiers
1.2. Petite enfance, jeunesse, loisirs séniorsp.36
2.2.1.Petite enfance
2.2.2.Jeunesse
_66
AXE 3 : Solidarité, Seniors, Handicap, Développement Économique, Soutien aux Commerce et à l'Artisanat
99
3.1. La solidarité en actionp.38
3.1. La solidarité en actionp.38 3.2. Renforcer la cohésion sociale et territoriale
3.2.1.Une solidarité active au service de notre ville
3.2.2.Emploi et soutien à l'économie sociale et solidaire
3.2.2.1. Insertion
3.2.2.2. Soutien à l'économie sociale et solidaire
3.2.3.Logement
3.2.4.Les séniors et le handicap
3.2.4.1. Les séniors
3.2.4.2. Le handicap
3.2.5.Santé
3.2.6.Politique de la Ville
3.2.6.1. Contrat de Ville et Dotation de Solidarité Urbaine
3.2.6.2. Renouvellement urbain
3.3. Développement économique et soutien au Commerce et à l'Artisanatp.43
3.3.1.Consolider le tissu économique existant
3.3.1.1. Faciliter et accompagner la vie des acteurs économiques
3.3.1.2. Favoriser l'implantation et le maintien d'activités économiques innovantes
3.3.2.Conforter le lien entre entreprises et demandeurs d'emploi
3.3.3.Charte – Label Entreprise
·
AXE 4 : Sports, Culture, Loisirs et Animations
AXE 4 : Sports, Culture, Loisirs et Animations
4.1. Dynamiser la vie culturelle et sportive maxévilloisep.46
4.2. Rassembler autour d'événements festifs et citoyenp.46
NCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION





La stratégie budgétaire nationale 2018

Contexte économique : des signes de reprise

Dans le monde

Une croissance qui s'affermit

Le Fonds Monétaire International note une accélération de la croissance en Europe, au Japon, en Chine et aux Etats-Unis, signe de la reprise de l'économie mondiale pour l'année 2017. Les *Perspectives de l'Economie Mondiale* prévoient ainsi un accroissement du PIB mondial de 3,9% en 2018. Le Fonds alerte toutefois sur les risques potentiels pesant toujours sur l'économie globale et appelle à redoubler de vigilance quant à la **répartition des richesses créées**.



En Europe

Une reprise progressive

En 2017, la zone Euro a renoué avec une **croissance** soutenue en atteignant **2,5** %, soit le meilleur résultat depuis 10 ans. Cette dynamique positive contribue directement à la diminution du taux de chômage qui s'établissait à **8,7** % en novembre 2017.

Même si cette tendance est commune aux 19 pays de la zone Euro, des disparités persistent toutefois.

Taux de chômage: 3,6 % / Croissance 2017: 2,2 %
Taux de chômage: 16,7 % / Croissance 2017: 3,1 %
Taux de chômage: 8,2 % / Croissance 2017: 2,6 %
Taux de chômage: 20,7 % / Croissance 2017: 1,3 %
Taux de chômage: 11 % / Croissance 2017: 1,4%

Croissance Zone € 2017 :

+2,5%

En France

En France comme dans le reste du monde, les indicateurs économiques montrent des signes d'amélioration encourageants.

La **croissance** a atteint en 2017 **1,9** % soit son plus haut niveau depuis 6 ans. Le taux de **chômage** continue à reculer et s'élevait à **9,2** % en novembre 2017.



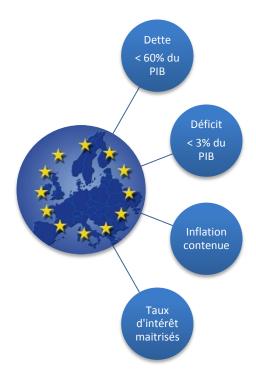
Rapport d'Orientation Budgétaire 2018 – Maxéville

La réduction des dépenses publiques et des déficits

Dans le cadre du Pacte de Stabilité budgétaire, les Etats membres de l'Union européenne se sont fixés pour objectif l'assainissement des dépenses publiques. Cela se traduit notamment par un déficit inférieur à 3% et une dette nationale correspondant à un maximum de 60% du Produit Intérieur Brut.

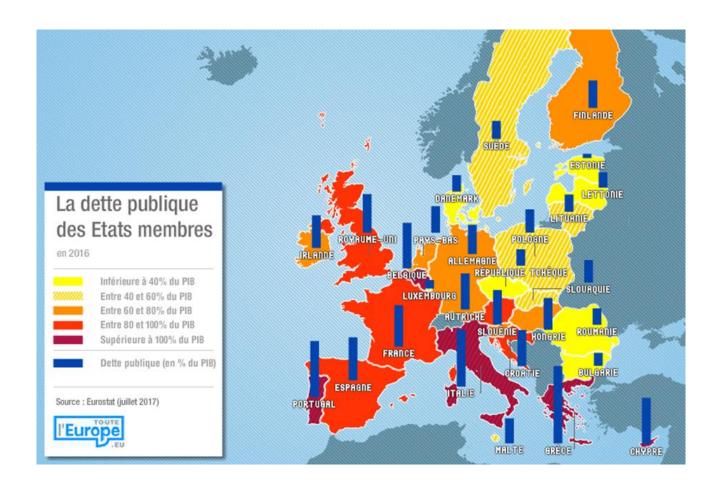
En France, la loi de programmation des finances publiques prévoit, d'ici 2022 :

- 2 points de déficit public ;
- 3 points de la part des dépenses publiques dans le PIB;
- 5 points de la part de la dette publique dans le PIB.

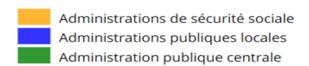


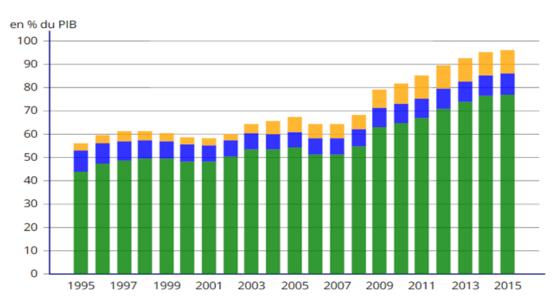
Dans l'attente des résultats publiés courant mars, l'objectif du maintien du déficit public sous le seuil des 3% du PIB devrait être atteint dès 2017 (3,4% en 2016), selon le Ministère de l'Economie. Ces données tiennent compte à la fois des dépenses de l'administration centrale (Etat) et des administrations décentralisées (collectivités et leurs groupements).

S'agissant de la dette publique, dans laquelle est comprise celle des collectivités (voir tableau ci-contre), la France souhaite se rapprocher des recommandations fixées par le Traité de Maastricht (dette inférieure à 60 % du PIB). Représentant actuellement 96 % du PIB, la dette publique est encore élevée en comparaison avec les autres pays d'Europe (voir tableau ci-contre).



Dette publique de la France (Source Insee)





Rapport d'Orientation Budgétaire 2018 – Maxéville

Afin d'assainir la situation française, l'Etat a souhaité mettre à contribution les collectivités en leur imposant de nouvelles contraintes.

La loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2018-2022 prévoit en effet le plafonnement de la croissance des dépenses réelles de fonctionnement, une diminution de 30 % l'encours de la dette des collectivités sur la période 2017-2022 et un mécanisme renforcé de prévention des risques de surendettement.

En parallèle, l'Etat a annoncé une suppression progressive de la taxe d'habitation et un soutien aux investissements par le maintien des concours financiers dès l'année 2018.

Le contrôle renforcé de l'endettement et des dépenses de fonctionnement

Un encadrement plus strict de l'endettement et des dépenses de fonctionnement est prévu par l'article 29 de la LPFP 2018-2022.

Les 340 plus grandes collectivités de France auront dès 2018 l'obligation de conclure une convention de 3 ans avec le Préfet dans laquelle elles s'engageront sur :

- un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement plafonné à 1,2 % par an
- un objectif d'amélioration du besoin de financement et donc d'une diminution de l'encours de leurs dettes
- un objectif d'amélioration de la capacité de désendettement pour les collectivités dépassant en 2016 le plafond national de référence (12 ans pour les communes)

En cas de non-respect de l'objectif de maîtrise des dépenses, une reprise financière par l'Etat de 75 % de l'écart constaté entre les dépenses exécutées et celles prévues dans le contrat sera appliquée en étant plafonnée à 2 % des recettes réelles de fonctionnement.

Pour les autres collectivités, la conclusion d'un contrat avec le Préfet est facultative mais présente l'avantage en cas de respect des objectifs, d'obtenir une majoration du taux de subvention pour les opérations bénéficiant de la dotation de soutien à l'investissement local.

La suppression de la taxe d'habitation

Engagement de campagne du Président de la République, le dégrèvement massif de la taxe d'habitation sera instauré progressivement à partir de 2018. Il concernera, à terme, environ 80% des foyers (soit 22 millions de foyers fiscaux).

La suppression de cet impôt est notamment justifiée par ses modalités de calcul, largement contestées en raison de leur désuétude. En effet, le montant de la taxe d'habitation varie en fonction de la Valeur Locative Cadastrale, qui tient compte des caractéristiques du logement (nombre de sanitaires, surface, etc.), du niveau de confort du logement (de vétuste à luxueux) et du loyer théorique du bien. Pour les constructions anciennes, ce loyer correspond à celui de 1975, à la création de l'impôt, auquel un coefficient d'actualisation est appliqué chaque année. Cette désuétude du loyer théorique est à l'origine de fréquentes « injustices fiscales », aboutissant à des taxes plus importantes pour les grands ensembles H.L.M. que dans des quartiers historiques aujourd'hui prisés mais qui ne disposaient pas, dans les années 1970, de sanitaires individuels, par exemple.



Aussi, la réforme de la taxe d'habitation vise une imposition plus équitable et à redonner du pouvoir d'achat aux classes moyennes et modestes, en réduisant la pression fiscale et en vue d'une véritable refonte de la fiscalité locale.

Cette mesure touche les foyers dont le Revenu Fiscal de Référence est inférieur à :

- **27 000 €** pour une personne seule
- **43 000 €** pour un couple sans enfant
- **49 000 €** pour un couple avec deux enfants

Représentant, en moyenne, 36% des recettes des communes, la suppression de cette taxe sera toutefois intégralement compensée par l'Etat, afin de ne pas grever le budget des collectivités. Les montants ainsi perdus seront compensés, à l'euro près, par l'administration centrale.

Et à Maxéville ?

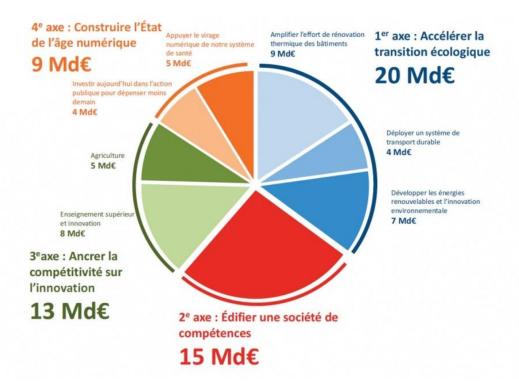
En 2017, la taxe d'habitation (compensations de l'Etat comprises) représentait **1 441 490** €, soit près de **13** % des recettes réelles de fonctionnement de la Ville.

Selon une projection de la Métropole, la suppression de la taxe d'habitation devrait concerner à terme **87** % des foyers maxévillois.

Le soutien aux investissements

La loi de finances pour 2018 prévoit également un soutien important aux investissements publics, qu'ils soient menés par l'administration centrale ou par les autorités locales.

Ainsi, le Grand Plan d'Investissement pour 2018-2022 prévoit des crédits à hauteur de 10 milliards d'€ fléchés vers les collectivités territoriales, notamment par le biais de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, qui croît de 100 millions d'€ en 2018.



Ce plan est structuré autour de 4 axes prioritaires d'investissement:

- Accélérer la transition écologique, avec pour objectif la neutralité carbone (rénovation des bâtiments, transports durables...);
- Édifier une société de compétences (formation et insertion, axées notamment vers les jeunes sans qualification et les chômeurs de longue durée);
- Ancrer la compétitivité sur l'innovation (montée de gamme des filières agricoles, déploiement du très-haut débit...);
- Construire l'État de l'âge numérique (qualité et accessibilité des services publics, modernisation du système de santé...).

Outre ce soutien à l'investissement, les dépenses des collectivités seront également assurées, en 2018, par le maintien des transferts financiers opérés par l'Etat à leur niveau de 2017.

Le maintien des concours financiers

Après 4 années consécutives de baisse des transferts financiers de l'Etat vers les collectivités, l'année 2018 sera marquée par un retour à la stabilité. Cela concerne notamment les montants de la Dotation Globale de Fonctionnement au profit du bloc communal, dont les Dotations de Solidarité Urbaine et Rurale.

Pour les 3 années 2014-2017, la dotation globale de fonctionnement des collectivités avait été amputée d'un montant de près de 11,5 milliards d'euros, obligeant à une rigueur toute particulière et à de nombreuses restrictions en matière d'investissement.

Aussi, l'annonce d'une enveloppe stabilisée pour 2018 permettra des arbitrages budgétaires plus sereins. Le retour à la stabilité de ces transferts de l'Etat, représentant une part importante des recettes des administrations publiques locales, est le garant de la poursuite d'investissements au service des citoyens et du vivre-ensemble.



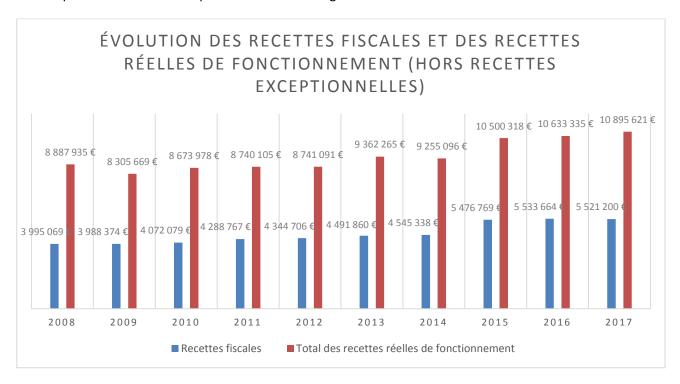
Une stratégie budgétaire communale 2018 conforme à nos engagements : investir grâce à un autofinancement optimal et une dette maîtrisée

L'importance de l'autofinancement et les raisons d'un niveau de performance retrouvé

Lors de la période 2008-2013, la stratégie budgétaire adoptée par la ville reposait sur un recours massif à l'emprunt pour financer les investissements.

Cette stratégie a permis de repousser le recours à la fiscalité, mais a conduit la ville au surendettement.

Dès le début de notre mandat, ne plus recourir à l'emprunt et retrouver notre capacité à autofinancer nos investissements en dégageant des recettes supplémentaires était donc une décision qui s'est imposée et s'est traduite par une nécessaire augmentation de la fiscalité.



Cette stratégie nous a permis de désendetter massivement la ville et de rendre plus supportable le poids de notre dette (voir page 22 : la poursuite du désendettement).

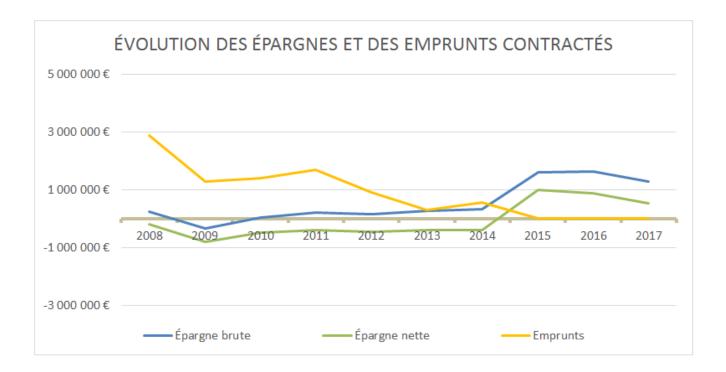
La lecture de nos niveaux d'épargne démontre également un redressement évident de notre situation financière.

Pour rappel, l'épargne brute est un indicateur de notre capacité d'autofinancement des investissements. Il correspond aux ressources dégagées à partir des recettes réelles de fonctionnement, une fois les dépenses de fonctionnement réglées.

L'épargne nette correspond quant à elle à l'épargne brute minorée du remboursement du capital de la dette. Elle présente donc de manière plus affinée la marge d'autofinancement des investissements disponible suite au remboursement des emprunts.

Plus le niveau d'épargne est important, moins le recours à l'emprunt est nécessaire, et plus les investissements sont financés par des ressources propres.

L'évolution de notre épargne brute et nette révèle cette tendance. Le graphique ci-contre met ainsi en évidence des faibles niveaux d'épargne et des emprunts élevés entre 2008 et 2014 et à l'inverse, entre 2015 et 2017, aucun emprunt n'a été réalisé grâce à un niveau d'autofinancement optimal.



L'adéquation du niveau d'autofinancement actuel avec nos besoins d'investissement

Entre 2015 et 2017, notre niveau d'autofinancement nous a permis de financer chaque année, sans recourir à l'emprunt, les dépenses directes d'investissement (travaux, acquisitions mobilières et immobilières, remboursement de la dette, subventions d'équipement) à près de 5 millions d'€.

Les investissements projetés lors des réunions préparatoires du budget 2018 et détaillés ci-contre s'élèvent au total à 6 millions d'€.

Ils ont été classés selon leur urgence en priorité 1 ou 2.

Montant	Liste des investissements classés en priorité 1		
	Bâtiments divers		
74 000 €	Ad'AP Parc de la Mairie		
36 000 €	Ad'AP Trésorerie		
18 000 €	Ad'AP Salle Leclerc		
17 000 €	Ad'AP Pôle Service Emploi		
52 000 €	Ad'AP Maison de la Crusnes		
3 000 €	Ad'AP Ludothèque		
30 000 €	Aménagement poste de police au rez de chaussé de l'Hôtel de Ville		
75 000 €	Études préalables - Construction de la Crèche au Champ-le-Boeuf		
73 000 €	Réhabilitation bâtiment urbanisme (isolation, toiture, menuiserie, sas d'accueil)		
10 000 €	Aménagement terrain de pétanque parc de la Mairie		
13 000 €	Participation financement des investissements au CLB (Laxou)		
	Bâtiments scolaires		
52 000 €	Aménagements sanitaires Ecole André Vautrin		
10 000 €	Reprise de la salle de bain, changement fenêtre de toit - Logement Ec. André Vautrin		
15 000 €	Reprise travaux intérieurs branchements assainissement sanitaires Jules-Romain		
30 000 € Reprise cour maternelle école St-Ex - Plantation pour écran le long des clôtures			
18 000 €	BET remplacement toiture et menuiseries - école St-Ex		
250 000 €	Remplacement toiture avec isolation panneaux sandwichs		
	Bâtiments sportifs		
140 000 €	Ad'AP Marie-Marvingt		
	Caves		
15 000 €	Reprise éclairage public Caves		
34 000 €	Cofinancement études EPFL		
20 000 €	Remise en conformité réseau électrique des caves y compris ventilation		
130 000 €	Toiture chaufferie		
256 994 €	Acquisition Chaufferie		
	Aménagement et urbanisme		
805 000 €	Construction du Parc Léo LAGRANGE		
30 000 €	Amélioration de l'habitat (prime)		
29 750 €	Études urbaines concertation (ANRU 2)		
	Acquisitions matériels divers		
49 104	Matériels informatiques et techniques		
20 550 €	Mobilier		
2 306 398 €	TOTAL DES INVESTISSEMENTS RETENUS EN PRIORITÉ 1		

Montant	Liste des investissements classés en priorité 2				
	Bâtiments divers				
1 160 000 €	Réhabilitation du gymnase Marie Marvingt (toiture, parquet, menuiseries des bureaux)				
286 000 €	Reprise des drainages (Stade Darnys)				
6 000 €	Square des Cailles Blanches (pourpres)				
8 000 €	Intervention Clim H.S. service finance avec déplacement façade pour faciliter entretien				
15 000 €	Sécurisation accès et vigipirate badges métropole				
450 000 €	Reprise toiture Hôtel de Ville				
7 000 €	Reprise de concessions				
12 000 €	Grosses réparations orgue				
450 000 €	Option reprise toitures et ardoises CTM				
25 000 €	Remplacement des aérothermes				
35 000 €	Sécurisation accès et alarme CTM				
15 000 €	Auvent Salle des Cailles				
43 800 €	Assistance maîtrise d'ouvrage – Maîtrise d'ouvrage – MLS				
32 000 €	000 € Ad'AP CCAB				
32 500 €	Ad'AP Eglise				
50 000 €	Grosse réparation toiture Église				
	Bâtiments scolaires				
816 000 €	Réhabilitation de l'École Saint-Exupéry (isolation, toiture, sanitaires, menuiseries)				
25 000 €	Reprise de la cour École André Vautrin				
	Autres				
6 000 €	Clôture parc à chien (Stade Laurent Luzi)				
160 000 €	Reprise toiture tonnellerie				
3 800 €	Remplacement du faux plafond médiathèque				
4 500 €	Ensemble de placards MJC - CCAB				
3 642 600 €	TOTAL DES INVESTISSEMENTS CLASSÉS EN PRIORITÉ 2				

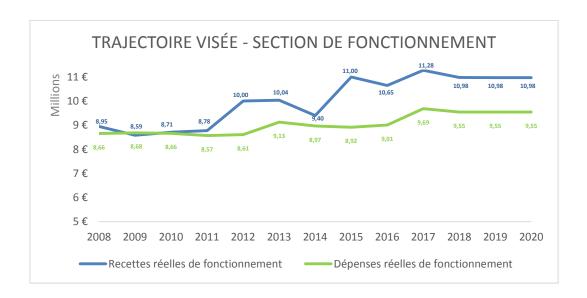
Compte-tenu du coût des projets d'investissement recensés, la recherche de subventions apparaît essentielle pour en assurer le financement. Au 1^{er} janvier 2018, 1 262 907 € de subventions ont été notifiés à la ville. Des demandes de subvention sont actuellement en cours auprès de l'Etat (DPV, DETR, FNADT), la Région, et l'Union européenne.

En l'état actuel de nos finances, autofinancer l'intégralité de cette enveloppe d'investissement s'avère impossible et afin d'équilibrer les dépenses avec les recettes d'investissement, le recours à l'emprunt se révèle nécessaire. Dans l'optique de poursuivre notre désendettement (voir en page 22), le maintien d'un niveau d'autofinancement optimal apparaît fondamental.

La nécessité de préserver notre autofinancement par une maîtrise de la section de fonctionnement

Si la nécessité de préserver un niveau d'autofinancement satisfaisant n'est plus à démontrer, il reste à étudier les moyens que nous souhaitons mettre en œuvre pour y parvenir : augmenter les recettes réelles de fonctionnement et / ou réduire les dépenses réelles de fonctionnement.

La **trajectoire** que nous souhaitons atteindre pour les années à venir consiste, dès 2018, à **stabiliser les recettes** au niveau moyen de la période 2015-2017 et **contenir les dépenses de fonctionnement**. Cette trajectoire permettra de **maintenir notre épargne à un niveau satisfaisant**.



L'augmentation des dépenses constatée sur l'exercice 2017 s'explique par la constitution d'une provision semi-budgétaire¹ (opération réelle sans contrepartie budgétaire) de 150 000 € destinée à sécuriser davantage l'emprunt toxique, et le changement puis rattrapage de facturation entre Laxou et notre ville qui ont généré près de 250 000 € de dépenses inscrites supplémentaires.²

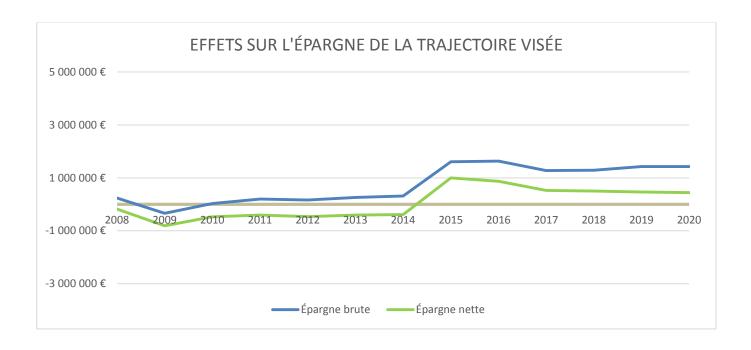
Jusqu'alors en effet, les factures respectives des deux villes étaient contractées entre elles. Conformément à la règlementation, chacune des collectivités émet désormais sa facturation complète en respect du principe de non-contraction des dépenses et des recettes.

Ces modifications se répercutent ainsi par une augmentation des dépenses et recettes. En 2017, l'augmentation a même été doublée en raison d'un rattrapage de facturation (traitement de 2015 et 2016 sur 2017).

Rapport d'Orientation Budgétaire 2018 - Maxéville

¹ Jusqu'à maintenant les provisions établies par la ville étaient budgétaires. Ne faisant l'objet de mouvement réel (et donc d'aucun décaissement), ces dépenses étaient effectuées sur des chapitres d'ordre et compensées en recettes.

² Voir délibération modificative n°3 du budget 2017, en date du 1^{er} décembre 2017.



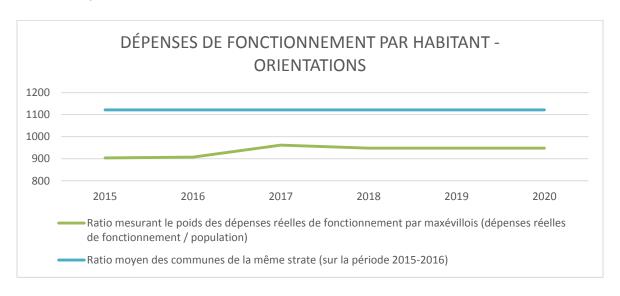
Des dépenses de fonctionnement à contenir

Afin de poursuivre la trajectoire précédemment décrite, la maîtrise des dépenses de fonctionnement s'avère indispensable.

D'une manière générale, les dépenses de fonctionnement demeurent à Maxéville à un niveau raisonnable et sont inférieures à la moyenne des communes de la même strate.

Ainsi, les dépenses de fonctionnement s'élèvent au 31 décembre 2017 à environ 960 € par Maxévillois, tandis que la moyenne relevée dans les communes similaires se situait à 1 107 € par habitant³.

Les orientations poursuivies dans les années à venir vont dans le sens d'un maintien des dépenses de fonctionnement à un niveau inférieur à 2017, permettant de préserver cet indicateur à un niveau inférieur à la moyenne des communes de la même strate.



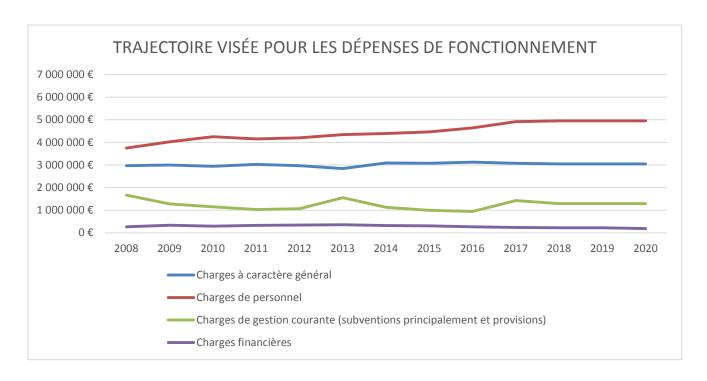
³ Au 31 décembre 2016 car les données des comptes de gestion 2017 n'ont pas encore fait l'objet à ce jour d'un traitement statistique national et d'une diffusion.

Rapport d'Orientation Budgétaire 2018 - Maxéville

Dès 2018, et sauf aléa majeur (lié à une envolée des taux d'intérêt par exemple) les dépenses de fonctionnement diminueront d'environ 3,75 % par rapport au budget 2017 (après décisions modificatives). Cette baisse s'expliquera par une maîtrise des charges à caractère général et de personnel et une baisse des charges d'intérêts (18 de nos 23 contrats de prêt prévoient en effet un remboursement progressif du capital, à l'inverse des intérêts).

Dépenses réelles de fonctionnement	Budget 2017	Orientations 2018	Évolution	Commentaires
Charges à caractère général	3 336 237	3 047 672	-8,65%	Préparation budgétaire rigoureuse des délégations
Charges de personnel	4 938 747	4 954 562	+0,32%	Stabilisation des dépenses de personnel
Charges de gestion courante	1 440 672	1 291 963	-10,32%	Baisse liée au rattrapage de facturation avec Laxou
Charges financières	300 456	224 610	-25,24%	Baisse liée à la typologie de nos emprunts
Charges exceptionnelles	27 601	28 000	+1,45%	Stabilisation
Provisions	150 000	0	-100%	Emprunt toxique sécurisé
Total	9 918 549	9 546 807	-3,75%	Baisse conséquente par rapport au budget 2017

Le graphe ci-dessous représente la trajectoire poursuivie des différentes dépenses de fonctionnement pour les années à venir.



Les charges de personnel

La situation au 31 décembre 2017

Au 31 décembre 2017, la Ville comptait 126 agents en position d'activités dont :

- 106 fonctionnaires titulaires
- 13 contractuels
- 4 apprentis
- 3 contrats aidés (CUI-CAE)

En 2017, les dépenses de personnel étaient de 4 921 576,07 € dont 3 263 198,51 € au titre de la rémunération brute des agents. Les principaux éléments constitutifs de cette dernière sont :

- Les traitements indiciaires : 2 440 466,78 € (75%)

- Le régime indemnitaire : 255 849, 19 € (8%)

- Le 13^{ème} mois : 176 524 € (5%)

- Les heures supplémentaires : 91 809,97 € (3%)

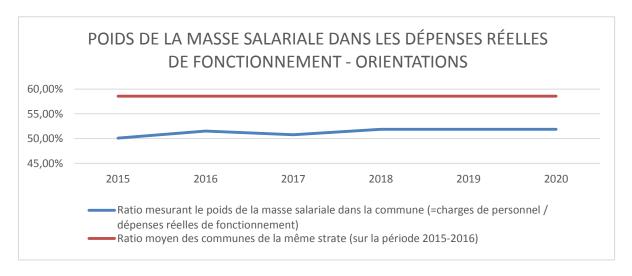
- La nouvelle bonification indiciaire : 42 472,07 € (1%)

Les astreintes : 11 312,50 € (0,3%)

Les orientations pour l'année 2018

Malgré de nombreuses contraintes (augmentation du coût de l'assurance statutaire, mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel – RIFSEEP) la période 2018-2020 s'exercera dans un cadre budgétaire rigoureux et visera donc dès 2018 à maîtriser l'évolution des charges de personnel à travers des réorganisation de services, des départs en retraite, une gestion optimisée des heures supplémentaires, et le rétablissement du jour de carence dans les trois fonctions publiques.

Alors que la masse salariale représente 50,8 % des dépenses de fonctionnement de la ville en 2017, les dépenses de personnel des communes de la même strate pèsent en moyenne beaucoup plus dans leurs dépenses de fonctionnement (environ 59 %). L'objectif de la ville en 2018 et pour les années à venir est de se maintenir en dessous de cette moyenne tout en continuant à rendre aux habitants un service public de qualité.



Des recettes de fonctionnement à stabiliser

La trajectoire que nous visons pour l'année 2018 en matière de dépenses de fonctionnement est à rapprocher de celle que nous envisageons sous l'angle des recettes. Des dépenses qui augmentent plus vite que des recettes, ou des recettes qui diminuent plus vite que des dépenses, amèneront la ville vers une baisse de l'autofinancement et c'est pourquoi nous veillons à les préserver elles-aussi.

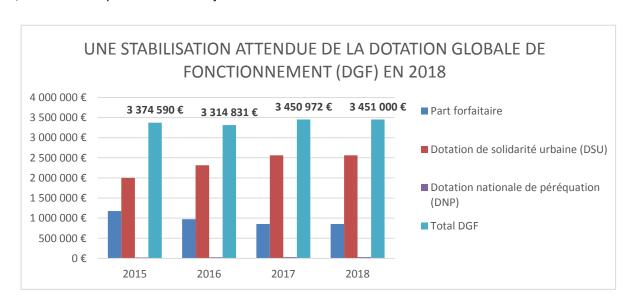
Recettes réelles de fonctionnement	Budget 2017	Orientations 2018	Évolution	Commentaires
Atténuation de charges	255 500	215 800	-15,54%	Baisse des remboursements de salaires (assurance)
Produit des services	365 254	376 626	+3,11%	Légère augmentation (coût de la vie, fréquentations)
Impôts et taxes	5 521 200	5 563 905	+0,77%	Hausse attendue liée à l'évolution des bases
Dotations et participations	4 432 800	4 586 472	+3,47%	Hausse par rapport aux estim. prudentes de 2017
Revenu des immeubles	90 238	89 705	-0,59%	Stabilisation
Autres produits	304 431	150 540	-50,55%	
Total	10 969 423	10 983 048	+0,12%	

Pour 2018, différents éléments laissent à penser que les recettes de fonctionnement s'établiront à un niveau proche des 11 000 000 €.

L'évolution des bases d'imposition générera une augmentation du produit attendu des taxes d'habitation et foncière à hauteur de 30 000 € grâce à l'évolution physique (nouvelles constructions) et nominale des bases (calculée en fonction dorénavant de l'inflation constatée sur l'année N-1 – article 1518 bis du Code Général des Impôts).

Toujours sur le plan fiscal, les compensations afférentes à la réforme de la taxe professionnelle et la dotation de solidarité communautaire sont stabilisées. La réforme de la taxe d'habitation ne devrait entraîner à court terme aucune perte pour la ville en 2018 (voir en page 9).

La taxe additionnelle aux droits de mutations perçue lors de ventes immobilières devrait rester stable, elle aussi compte tenu de la conjoncture immobilière actuelle.



S'agissant des autres composantes des recettes de fonctionnement, le niveau attendu devrait se stabiliser par rapport à 2017.

Le fonds de soutien au développement des activités périscolaires est lui aussi maintenu.

Les dotations relatives à la politique de la ville seront débloquées au rythme d'exécution des travaux.

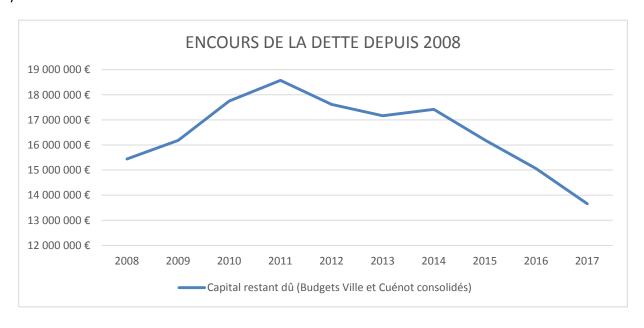
En ce qui concerne les produits des services rendus aux habitants, les différents services ont été prudents dans leurs estimations en prenant pour référence les années 2016 et 2017. En ce qui concerne les recettes afférentes à la restauration scolaire, une hausse modérée est attendue en raison de la hausse probable des fréquentations, et d'un suivi efficace des impayés. L'augmentation des tarifs en fonction de l'inflation permettra de générer des recettes supplémentaires estimées à environ 3 000 €.

Ces anticipations optimistes pour 2018 sont à tempérer en raison du désengagement de l'État au sujet des emplois aidés (perte estimée à 50 000 €). Les remboursements de salaires perçus dans le cadre de notre contrat d'assurance statutaire sont également attendus à la baisse suite aux départs à la retraite d'agent en maladie.

La poursuite du désendettement

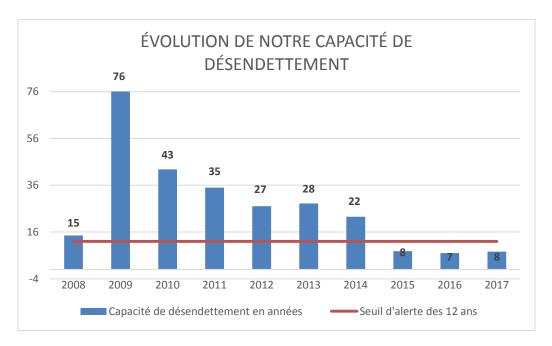
La situation de surendettement chronique à laquelle la ville était confrontée pendant la période 2008-2014 a pu être rétablie grâce à 2 solutions imparables : la hausse de notre épargne et le non recours à l'emprunt pendant 3 années consécutives.

Depuis 2014, l'encours de la dette consolidée (capital restant dû de nos emprunts) a ainsi chuté de près de 30 %. Maxéville quitte le wagon des communes les plus endettées pour se rapprocher progressivement du niveau raisonnable (environ 10 millions d'€) constaté en moyenne dans les communes ayant entre 10 000 et 20 000 habitants.





Surtout, alors que notre capacité de désendettement était constamment au-dessus du seuil à risque (12 ans), elle s'élève au 31 décembre 2017 à 8 ans, indicateur d'une dette maîtrisée.



Pour mémoire, le calcul de la capacité de désendettement d'une collectivité est égal au quotient entre l'encours de la dette et l'épargne brute. Le calcul de l'épargne brute ne tient pas compte ici des recettes exceptionnelles perçues par la ville. En incluant les recettes exceptionnelles, la capacité de désendettement s'élève à 6 ans au 31 décembre 2017.

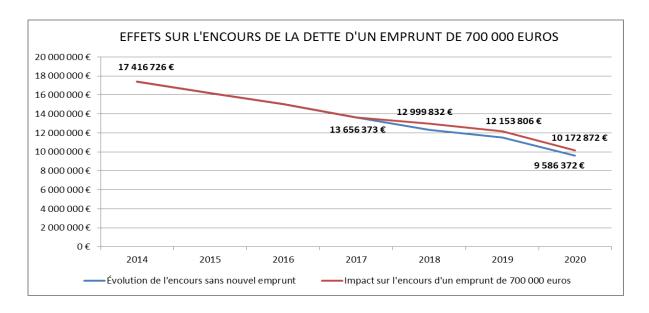
La maîtrise future de notre dette est donc en premier lieu conditionnée par le maintien de notre épargne brute grâce au respect des orientations précédemment décrites.

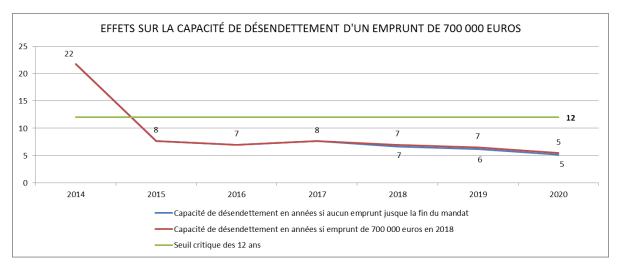
La maîtrise de notre dette dépend ensuite de notre capacité à supporter de nouveaux emprunts compte tenu des travaux d'investissement conséquents à venir et du nécessaire recours à l'emprunt pour les financer.

Toute la question est donc de concilier le recours à l'emprunt avec le respect de 2 objectifs : le financement des grands investissements à venir d'une part, et la poursuite du désendettement d'autre part.

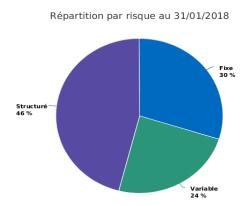
La stratégie adoptée consiste à financer l'intégralité des investissements prioritaires grâce à un autofinancement prépondérant et un emprunt d'équilibre inférieur au remboursement annuel du capital de la dette.

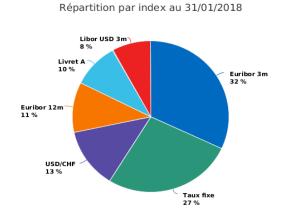
Avec cette trajectoire, malgré un emprunt en 2018, l'encours de la dette consolidée continuera à diminuer pour atteindre en 2020 un niveau proche des 10 millions d'euros, similaire aux niveaux constatés dans les communes de la même strate. En parallèle, la capacité de désendettement restera en dessous du seuil critique des 12 ans.





Autres informations complémentaires sur la dette





Les répartitions par risque et par index ci-dessus montrent la diversité de notre dette. Les contrats à taux fixe représentent 30% de nos emprunts contre 70 % d'emprunts à taux variables et structurés (reposant sur des taux fixes et variables), dont l'emprunt toxique dont les intérêts fluctuent selon l'évolution de la parité dollar / franc suisse.

Dans la classification de nos emprunts établie selon la charte de bonne conduite Gissler, 54 % de notre dette est jugée sans aucun risque (catégorie A) tandis que l'emprunt toxique indexé sur la parité dollar / franc suisse est classé hors charte et représente au 31 janvier 2018 environ 13 % de notre dette.

Un emprunt toxique à surveiller en 2018 malgré sa sécurisation

La gestion de notre dette implique également un suivi attentif de l'emprunt à risque signé en 2008. Le 1^{er} décembre 2017, le Conseil Municipal a sécurisé cet emprunt en renouvelant la demande d'aide auprès du Fonds de Soutien de l'Etat. Celui-ci interviendra dans les 3 ans à venir si les taux d'intérêts de cet emprunt, venaient à se dégrader fortement au-delà de 7,33 %. En parallèle, une provision réelle de 150 000 € a donc été réalisée afin de se prémunir contre ces risques. Même si la sécurisation de cet emprunt est optimale, sa surveillance s'avère nécessaire car il pourrait avoir un impact critique sur les dépenses de fonctionnement en cas d'envolée des taux d'intérêts.

L'impact du budget annexe de l'ancienne usine ASAT

Nos orientations budgétaires 2018 tiennent compte de l'impact financier généré par la gestion du bâtiment Cuénot.

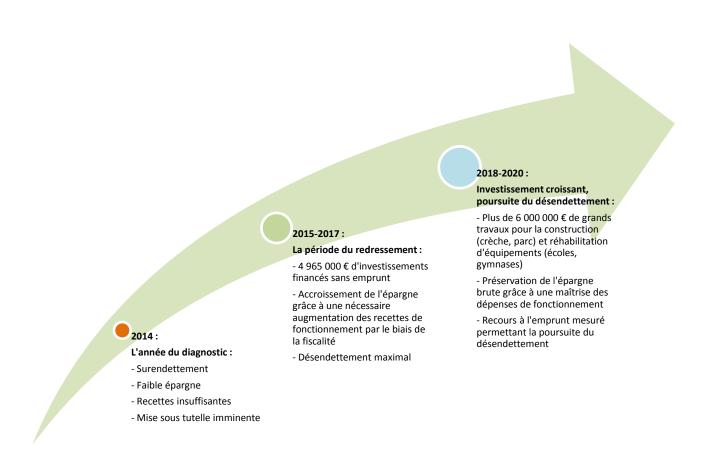
Depuis 2008, la ville a financé le déficit de ce budget annexe ainsi que les charges de propriétaire pour un montant cumulé de 4 574 932 €.

Les loyers étant inférieurs au montant de l'annuité des emprunts à rembourser, le budget de la ville continuera à être fortement mobilisé en 2018.

Depuis 2014 en effet, la ville a versé en moyenne au budget Cuénot près de 360 000 € par an.

En 2018, cette subvention d'équilibre devrait s'élever à environ 500 000 € en raison de travaux nécessaires destinés à sécuriser l'approvisionnement électrique du bâtiment.

Synthèse des orientations budgétaires 2018-2020







1.1 Participation citoyenne

Depuis mars 2014 à Maxéville, la participation citoyenne est un axe central de l'action municipale. C'est un outil au service du mieux vivre ensemble et du renforcement du lien social ; c'est aussi un état d'esprit qui consiste d'emblée à accorder une attention toute particulière à la parole des habitants, à leur donner les moyens de s'impliquer dans la vie de leur rue, de leur quartier, de leur ville.

Aujourd'hui, une première phase du dispositif de participation citoyenne s'achève. De nombreux points noirs ont été résolus, certains ateliers mis en place n'ont plus lieu d'être; pour d'autres, comme ceux de Meurthe - Canal, de la République, des Aulnes, le dialogue, la concertation et la recherche de solutions concrètes se poursuivent. La tendance est également à la co-construction comme en témoigne le projet Léo Lagrange.

Parmi les différentes pistes de réflexions sur l'avenir du dispositif de participation citoyenne, il reste à considérer comme :

- un outil transversal au service de la valorisation de notre territoire et de ses acteurs
- un outil de réflexion autour de thématiques concernant une échelle plus large que celle d'une rue ou d'un quartier : exemple : les berges du canal en lien avec la Métropole du Grand Nancy
- **un outil pour donner de la hauteur au débat / faire de la pédagogie** : la place de la voiture en ville via échange projection
- un outil de vigilance par rapport à notre cadre de vie

1.1.1 Jumelage

Au-delà du soutien traditionnel apporté par la Ville au comité de jumelage via l'octroi d'une subvention, 2018 sera avec notre ville jumelée d'Allemagne synonyme du développement de nouvelles actions (via notamment la création à Maxéville de l'exposition « les américains à Ramstein ») et de nouveaux partenariats avec la base de l'OTAN principalement.

Avec Poienile Izei, notre ville jumelée de Roumanie, le comité de jumelage souhaite renouer les liens en organisant un séjour du 10 au 18 juillet 2018.

(1.1.2) Communication régulière et renforcée

Nous continuerons d'entretenir la communication vers les habitants :

- grâce à des outils actualisés et diversifiés :
 - o communication écrite : Journal de Maxéville, plan de Maxéville, plaquettes d'informations, affiches et flyers,
 - Communication digitale : site internet, page Facebook, compte Twitter, panneau lumineux,

- en poursuivant les réunions publiques d'information sur des sujets précis (parc d'agrément et de loisirs Léo Lagrange, budget municipal, mur anti-bruit...); réunions destinées à mieux comprendre les enjeux et les choix de la municipalité, et à en débattre;
- grâce à une signalétique renforcée et cohérente sur l'ensemble de la ville.

1.2 Environnement

1.2.1 Espaces verts

Nous veillerons tout particulièrement à :

- faire des choix responsables et éclairés : préserver les espaces verts existants et conserver prés et arbres ;
- supprimer les produits phytosanitaires (désherbants et pesticides) dans les espaces verts communaux ;
- mettre en valeur le potentiel vert de la ville (jardins familiaux, jardin pédagogique, espaces protégés ...);
- associer les habitants dans les opérations de rénovation qui les concernent directement (jeux, parc, squares ...);
- conforter l'usage du parc de la mairie, à destination des familles et des usagers et l'aménager en conséquence ;
- rendre plus accessibles et plus visibles les liaisons entre le haut et le bas de notre commune.

1.2.2 Circulation

Continuer à régler les difficultés de circulation sur le centre de Maxéville, en concertation avec les riverains dans le cadre des ateliers de quartier et en lien avec la Métropole du Grand Nancy, de façon à réduire les nuisances dues au transit toujours plus important et à améliorer la desserte locale.

Après une première étape d'ouverture du mur des Brasseries, nous poursuivrons en lien avec la Métropole du Grand Nancy et le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle le désenclavement du quartier Brasseries/Patton/Scarpone.

1.2.3 Mur anti-bruit

Sa construction actée par l'Etat, la DREAL lance actuellement le recrutement de la maitrise d'œuvre qui va gérer ce chantier. Une réunion publique aura lieu à la fin du printemps afin d'informer les riverains des avancées de ce projet. Pour rappel, c'est une somme de 3,5 M€ qui est provisionnée par l'état sur ce mur anti-bruit.

(1.2.4) Transports en commun

Après avoir obtenu une deuxième modification du parcours de la ligne 19, qui a maintenant son terminus avenue Patton pour permettre aux enfants de se rendre au collège en bus, et toujours en concertation avec la Métropole du Grand Nancy, nous travaillerons pour déplacer le terminus de la ligne 10 jusqu'aux Tamaris. Cela permettrait aux habitants du centre et de la rue Henry Brun de pouvoir se rendre au pôle médical, sur la zone commerciale "la Sapinière" et aux lycées de Villers et Vandoeuvre avec une seule correspondance.

Mais également pour remettre en place une ligne de bus (ligne 6 ou 16) reliant Meurthe et Canal et l'hyper centre de Nancy pour les habitants de ce quartier et les personnes travaillant sur l'ATP "Porte Nord".

1.2.5 Développer le vélo dans la ville

Cela reste un point important de notre politique urbaine.

Cela veut dire, en concertation avec les habitants volontaires et impliqués, dans l'optique de projets destinés à :

- équiper toute nouvelle voie d'aménagement de voies cyclables ;
- mettre un marquage au sol dans les rues existantes de la commune où cela sera nécessaire et possible ;
- organiser des animations pour favoriser la pratique en lien avec les écoles, la police municipale ;
- créer une voie verte pour vélo et piétons qui reliera de manière agréable et sécurisée le centre-ville de Maxéville à l'hyper centre de Nancy.

(1.2.6) Marché de producteurs

Ce marché va attaquer sa 3ème année d'existence et nous souhaitons toujours accueillir de nouveaux producteurs, mettre en place différentes manifestations visant à valoriser les produits et savoir-faire locaux. Mais aussi, développer le lien social avec les consommateurs du marché.

1.2.7 Production de bières locales

Les travaux d'installation du micro-brasseur sur le site des Brasseries sont pratiquement terminés. Au printemps, la bière de Maxéville va renaitre avec une nouvelle recette, renouant ainsi avec notre passé historique. De plus, une 3^{ème} édition de la fête de la bière aura lieu les 8 et 9 septembre prochain avec de nombreux brasseurs venants de la région Grand Est et au de là, mettant en avant le savoir-faire local.

1.3 Urbanisme et travaux

(1.3.1) Travaux

Toujours en mobilisant les financements publics en lien avec les maîtres d'ouvrages concernés, nous engagerons les programmes de travaux suivants:

- La remise en état du site des Brasseries avec la déconstruction de la conciergerie, du hangar le long de la voie ferrée et du toit amianté, également le rachat du bâtiment "La Chaufferie" en lien avec l'Établissement Public Foncier de Lorraine (EPFL).
- Une première phase de modernisation des Services Techniques avec la rénovation complète du bâtiment de l'Urbanisme: toiture, isolation, chauffage et création d'un sas d'entrée pour permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Cet espace sera ensuite ouvert dans les horaires de la mairie pour permettre aux Maxévillois de s'y rendre sans rendez-vous pour toute démarche et document d'urbanisme;
- La poursuite de la réalisation des travaux prévus dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (ADAP) sur de nombreux bâtiments, la salle Leclerc, la Trésorerie principale, le pôle service emploi et les maisons de la Crusnes, Marie Marvingt, ...
- La création du lien entre les différents sentiers existants pour s'intégrer dans les trames vertes de la Métropole du Grand Nancy.

- L'installation à l'intérieur de la mairie, du nouveau poste de police municipale dans un espace beaucoup plus spacieux. Ce qui va permettre aux agents d'avoir chacun un véritable poste de travail, une salle de réunion et des bureaux fermés pour recevoir les Maxévillois en toute confidentialité.
- La maintenance de tous nos bâtiments scolaires et petite enfance.

Nous continuerons les travaux en régie qui permettent également de valoriser le travail des Services.

1.3.2 Aides à l'amélioration de l'habitat

Grâce à ce dispositif, les propriétaires occupants ou copropriétaires, qui souhaitent engager des travaux de ravalement de façades ou d'isolation acoustique sur la commune peuvent prétendre à une aide financière, sous réserve de respecter les modalités prévues au règlement d'attribution de la subvention.

1.4 Sécurité

C'est assurer un véritable service de tranquillité publique avec les nombreuses patrouilles quotidiennes de la Police Municipale, la prévention et l'aide à la population en continuant l'opération "tranquillité vacances" et les actions dans les écoles. 2018 verra également la mise en place du Procès-Verbal Électronique (PVE) qui facilitera le travail de la Police municipale.

1.5 Développement durable

Assurer un développement maintenu dans le temps, respectueux d'un système de valeurs sociales et environnementales en impliquant des acteurs internes et externes à la ville.

- En continuant à développer le projet de ferme urbaine en lien avec l'association.
- En participant aux semaines européennes du développement et de la mobilité durable,
- En s'impliquant dans diverses manifestations ;
- En proposant des réunions thématiques pour échanger, s'informer sur les pratiques de jardinage respectant l'environnement.





2.1 Éducation : favoriser la vie et la réussite scolaire

Le parcours scolaire d'un enfant se joue pour beaucoup dans les premières années. Le dispositif Réseau d'Éducation Prioritaire (REP) permet une scolarisation dès 2 ans.

L'école primaire est en effet le lieu des apprentissages fondamentaux mais aussi celui où les premiers retards sont susceptibles d'apparaître. Elle est marquée par une forte répercussion des inégalités sociales sur la réussite scolaire. C'est l'école primaire qui transmet les premiers éléments d'une culture commune nourrie des savoirs fondamentaux, des valeurs et des compétences indispensables à une poursuite d'études réussie, à l'exercice de la citoyenneté et à la vie dans une société démocratique.

Pour ces raisons, l'école est la priorité de la municipalité. Lutter contre le déterminisme social anime l'équipe municipale.

« Faire de l'école un lieu de réussite, d'autonomie et d'épanouissement pour tous, un lieu d'éveil à l'envie et au plaisir d'apprendre, à la curiosité intellectuelle, à l'ouverture d'esprit » Ministère de l'Éducation Nationale, 2013.

Les enseignants de la commune peuvent compter sur la municipalité dans le cadre de leurs projets spécifiques afin de prévenir certaines difficultés et favoriser l'éveil et l'épanouissement de chaque enfant.

Après la concertation sur l'aménagement des rythmes scolaires, la majorité des conseils d'école se sont prononcés sur le maintien des rythmes actuels (4.5 jours de classe), à savoir 9 demi-journées dont 5 matinées de classe. La priorité est donnée aux conditions les plus favorables d'apprentissage.

2.1.1 Projets conçus et menés par les écoles, soutenus par la municipalité

Classes transplantées, culturelles

Favoriser et accompagner les classes transplantées afin de leur donner une impulsion à la mesure des bénéfices que les élèves peuvent retirer de cette expérience éducative.

La découverte d'autres activités et d'autres lieux contribue, en effet, à enrichir les apprentissages et apporte une stimulation qui favorise l'acquisition de connaissances et de compétences.

• Ouverture culturelle

Donner les moyens aux écoles de fréquenter des lieux culturels diversifiés, de rencontrer des artistes, des écrivains...

Mettre en relation les écoles avec des personnalités du monde du spectacle, de la littérature.

• Projet de partage littéraire en lien avec les orientations du REP+

Enrichir par des plans pluriannuels, les fonds documentaires et fictionnels des écoles. Faciliter leurs échanges entre les écoles.

Projets d'école - Actions spécifiques

Accompagner financièrement les actions éducatives en lien avec les projets d'école.

Rapport d'Orientation Budgétaire 2018 - Maxéville

Participation à des manifestations

- Fêtes nationales,
- Printemps des poètes,
- Fête de la lecture.

• Plan numérique

Doter les écoles de logiciels et didacticiels de qualité. Maintenir les équipements en fonctionnement. Accroître la qualité du réseau internet.

2.1.2 Projets initiés et mis en œuvre par la municipalité

• Le conseil Municipal d'enfants

Soutenir et accompagner le conseil d'enfants, en lien avec son programme dans des actions citoyennes (le respect de l'autre, la tolérance, ...) et humanitaires.

Permettre aux jeunes élus de partager leur expérience avec d'autres élus de communes voisines, de se rendre dans des lieux vivants de la démocratie.

Les activités périscolaires

La semaine de 4.5 jours de classe étant maintenue, les activités périscolaires diversifiées, de qualité et gratuites seront maintenues.

La restauration scolaire

Elle répond à une double exigence : maintenir la qualité nutritionnelle des repas et mieux informer les parents, notamment sur les questions liées à la sécurité alimentaire.

Des actions d'éducation à la santé, à la nutrition, au respect de la nourriture sont indispensables et seront engagées lors de chaque temps de restauration.

Le périscolaire

Ce service, facilitant l'organisation familiale est indispensable pour de nombreuses familles qui travaillent et ne peuvent reprendre leurs enfants à la sortie scolaire.

Ouverture culturelle

Impulser des actions autour des sociabilités du livre, auprès des parents mais aussi des acteurs du monde éducatif, en particulier les animateurs qui interviennent dans les écoles, lors des NAP.

Dans le cadre de la deuxième édition d'un Festival de théâtre amateurs, offrir des spectacles aux enfants, leur permettre d'approcher le monde du théâtre.

2.1.3 Projets en vue de réduire les inégalités
Poursuite et ouverture d'un certain nombre de chantiers

Ils s'inscrivent pour la plupart dans le cadre du Dispositif de Réussite Éducative (DRE) et dans celui du REP+.

• Relation École-Famille

La relation École-Famille est une préoccupation essentielle qui se doit d'être poursuivie. L'accompagnement des familles dans le cadre de rencontres et de partages a pour objet de faire évoluer leurs représentations sur l'école et en préciser les finalités :

offrir un espace d'échanges dédié aux parents d'élèves,

- valoriser, accompagner, soutenir les parents dans leur rôle d'éducateurs, avec des professeurs, infirmière scolaire, animateurs des centres sociaux, d'associations...,
- permettre aux parents de bénéficier d'une écoute et des éléments de réponses à leurs questionnements, leurs doutes, leurs difficultés dans la compréhension du système scolaire.

Santé

L'échec scolaire trouve son origine dans des causes multiples : sociale, sanitaire, éducative....

La poursuite des actions engagées d'accompagnement personnalisé de l'enfant avec sa famille est nécessaire. Elle s'avère efficace et reconnue.

Le maintien des ateliers de théâtre-relaxation s'adressant soit à des enfants, soit à des binômes enfantparent sera une priorité.

• Français Langue Étrangère (FLE)

Des actions qui visent une meilleure maîtrise de la langue en collège, à l'école élémentaire et maternelle sont à développer avec la mise en place d'un atelier parent-enfant pour une approche lexicale directement liée aux aspects pratiques d'une sortie culturelle clôturant le cycle.

Aide à la scolarité

Des temps de travail en petits groupes, encadrés par des enseignants sont reconduits, cette année dans les trois groupes scolaires élémentaires.

La parentalité

L'organisation de Cafés des parents au sein de chaque école et des actions basées sur la littérature partagée entre parents et enfants : la littérature pour les tous petits, le livre comme support d'expression, d'apprentissage de la citoyenneté, du respect et de l'acceptation de la différence.

La culture

Il s'agira de poursuivre le partenariat avec Radio Caraïb Nancy afin de développer la notion de synthèse, le travail en équipe, l'expression orale et écrite, Ce travail est concrétisé par des enregistrements en studio et des passages à l'antenne.

Cette ouverture culturelle et artistique se fera également en partenariat avec la MJC Massinon et les structures du site des Brasseries (artistes, entreprises, associations) ainsi que le Préau (galerie d'exposition de l'Espé).

2.2 Petite enfance et jeunesse

2.2.1 Petite Enfance

La croissance démographique sur la commune incite la Ville à maintenir ses efforts pour satisfaire les familles de tous les quartiers et favoriser à la fois le retour et le maintien dans l'emploi.

L'aide financière de la Ville favorise les conditions de prises en charge chez les assistantes maternelles et permet à celles-ci de mettre à profit leurs formations, les projetant ainsi telles de véritables professionnelles de l'accueil individuel de la Petite Enfance.

Les familles trouvent des réponses à leurs questions via le RAM, qui contribue au bien-être des enfants et de leur entourage en continuant à remplir sa mission de relais.

Il propose de multiples activités pour les enfants, prodigue des conseils aux parents et permet aux professionnel(le)s de la Petite Enfance de bénéficier de formations diverses et variées.

Pour respecter le libre choix des familles, les conditions de l'accueil collectif sont également maintenues dans le respect des besoins géographiques des uns et des autres.

La volonté de la Ville est de toujours rester à l'écoute des besoins pour suivre au plus près l'évolution de la structure familiale.

2.2.2 Jeunesse

La Ville poursuit son engagement envers les familles en les accompagnant dans l'exercice de leur autorité parentale.

Grâce au Contrat Enfance Jeunesse conclu avec la CAF, la Ville déploie tout au long de l'année des projets éducatifs destinés aux enfants de 3 à 17 ans.

Deux accueils de loisirs pour les 3-12 ans sont maintenus suivant les attentes des familles durant les petites et grandes vacances ainsi que les mercredis en période scolaire.

Les 10-17 ans se retrouvent chaque mercredi sur le quartier du Champ-Le-Bœuf et s'épanouissent non seulement au travers de projets divers et variés, mais également lors de chaque période de vacances, durant lesquelles sont proposées de nombreuses activités ludiques et sportives répondant soigneusement à leurs attentes.

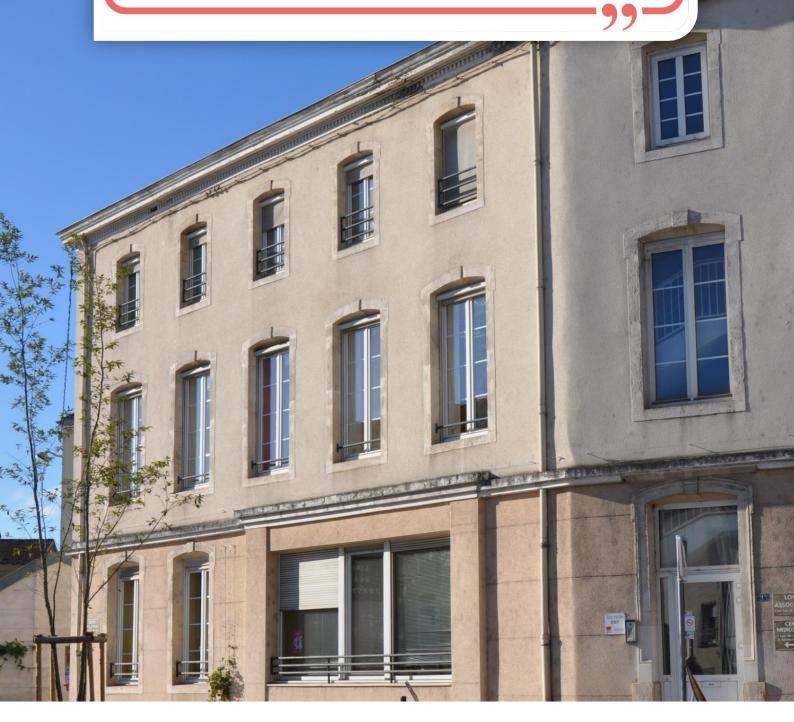
Nous favorisons l'émergence de projets, nous accompagnons les jeunes dans leurs démarches et nous accordons une vigilance particulière à leur épanouissement en restant à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins.

Les aides financières de la Ville destinées à favoriser l'accès aux loisirs et aux départs en vacances perdurent.

Nous consolidons nos partenariats avec les écoles, les collèges et les communes avoisinantes en renforçant notre présence et nos actions sur le terrain.

Notre action envers la jeunesse repose principalement sur le dialogue et l'échange avec les jeunes, car la jeunesse constitue le socle fédérateur de la Ville de demain.

AXE 3 : Solidarité, Seniors, Handicap, Développement Économique, Soutien aux Commerce et à l'Artisanat



3.1 La solidarité en action

Comprendre et agir

Comprendre un pays où les inégalités augmentent. Inégalité pour accéder à l'emploi, inégalité pour se soigner, inégalité pour vieillir chez soi et en bonne santé. Un pays où les inégalités entre les hommes et les femmes demeurent. Un accaparement des richesses au détriment des plus pauvres.

Je ne vais pas vous asséner les chiffres de l'Insee, du Secours populaire, d'Emmaüs ou des Restaurant du cœur qui nous disent année après année que beaucoup de nos concitoyens souffrent et vivent mal, ici, juste à côté de nous. Je ne vais pas vous redonner le revenus moyens des Maxévillois et notamment ceux qui vivent dans les quartiers prioritaire de la ville.

Agir avec des moyens financiers et humains pour soulager cette souffrance, je vais vous dire que nous avons besoins sans cesse de nous rappeler à la Fraternité que nous avons dans notre ADN Républicain.

Dans ce monde dur avec les plus fragiles, nous devons comprendre les mécanismes qui engendrent cette précarité et agir pour l'enrayer mais également protéger ceux pour qui vivre mieux est un défi quotidien à relever.

Ce défi, tous ici nous le relevons, nous le relevons en mobilisant nos agents et les dispositifs de solidarité.

Nous relevons ce défi en inventant de nouveaux moyens d'actions, nous le relevons en fédérant autour de La Maison du Lien et de la Solidarité toutes les institutions, associations et citoyens qui partagent notre combat contre l'exclusion. C'est ce que vous allez découvrir ci-dessous.

3.2. Renforcer la cohésion sociale et territoriale

Avec un territoire contrasté, face à des difficultés sociales qui font courir des risques d'aggravation des inégalités, la Municipalité doit poursuivre ses efforts pour que Maxéville devienne une ville encore plus inclusive, favorisant l'accès de toutes et tous à l'emploi, aux services publics, et aux multiples initiatives qui contribuent à tisser le lien social.

3.2.1. Une Solidarité active au service de notre ville

La montée en puissance de l'équipe municipale dans le domaine des politiques de solidarité et de cohésion sociale ces dernières années, s'est accélérée en 2017 avec la création de la Maison du Lien et de la Solidarité et en recherchant à **améliorer les services** existants rendus aux Maxévillois :

- * en promouvant **l'accès aux droits des administrés** (simplifier les démarches et résorber le phénomène de « non recours »),
- * en privilégiant l'accueil et l'accessibilité du service. La Maison du Lien et de la Solidarité est le premier point d'accueil social.

Développer et engager de nouveaux projets et approches en 2018 :

- * Continuer « l'ouverture » de la Maison du Lien et de la Solidarité à l'ensemble des habitants et partenaires pour la mise en place de permanences et/ou d'actions collectives :
- via le maintien de permanences du conseil départemental, et la mise en place d'un espace numérique avec la CAF
- via des ateliers cuisine, information sur les énergies, gestion de budget...
- *Finaliser la réorganisation des épiceries solidaires. Un nouvel équipement, de type épicerie Solidaire, ouvrira fin du premier trimestre 2018, à l'espace Marcel Simon, et répondra aux deux missions suivantes :

- lutter contre les effets de la pauvreté, en accompagnant les citoyens vers l'autonomie. Respecter leur individualité et rendre l'usager responsable.
- faire face aux demandes en adaptant les modalités de l'aide alimentaire avec de nouveaux outils.
- L'offre alimentaire de l'épicerie ne sera que le prétexte d'une action solidaire plus vaste : lieu d'accueil, d'écoute, de convivialité pour permettre de créer du lien... C'est aussi un lieu d'accompagnement des personnes pour répondre aux difficultés dans les domaines de la vie quotidienne.
- * Mise en œuvre d'un schéma de service qui consistera à mutualiser les moyens entre les villes voisines (Laxou, Nancy...), à travers notamment :
- * la Politique de la ville (gouvernance technique Plateau)
- * la structuration de service commun avec la ville de Laxou sur le quartier du Champ le Bœuf

3.2.2. Emploi et Soutien à l'économie sociale et solidaire

3.2.2.1. Insertion

La ville de Maxéville conduit une **politique globale visant l'accès ou le retour à l'emploi** des Maxévillois autour de trois axes :

- le renfort des parcours d'insertion sociale et professionnelle en amenant les demandeurs d'emploi à s'engager dans une démarche, de socialisation et de développement personnel et professionnel.
- l'amorce d'une première étape vers un parcours d'insertion pour les personnes très éloignées de l'emploi (avec des espaces de socialisation couplés de temps de chantiers).
- la possibilité offerte aux Maxévillois au terme d'une étape d'insertion professionnelle ou de formation, d'entretenir leurs acquis et donc d'éviter la rupture et la discontinuité des étapes.

Pour la mise en œuvre de cette politique, la Municipalité s'appuie principalement sur les acteurs locaux : la Maison de l'emploi, la Mission Locale, le Plan Local Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) pour le soutien de ceux qui cumulent des difficultés d'insertion professionnelle.

Ce dispositif est relancé et renforcé pour une meilleure adéquation entre les besoins du marché du travail et les compétences des demandeurs d'emploi. Cinq actions ont été retenues par les financeurs du dispositif (soutien à l'élaboration du projet professionnel, aide à la stratégie et à la recherche de l'emploi, préparation à l'entretien de recrutement, accompagnement renforcé vers l'emploi, formation individuelles ou collectives des adhérents du PLIE).

Notre défi pour 2018, rapprocher les demandeurs d'emplois et le monde de l'entreprise :

- **mise à jour du diagnostic emploi** de la ville pour une meilleure connaissance des demandeurs d'emploi et des besoins des entreprises maxévilloises,
- **consolider la Gouvernance Territoriale Emploi** (rencontre entre les acteurs de l'emploi et le monde de l'entreprise) et mise en place d'un dispositif d'accompagnement renforcé,
- amélioration du suivi des demandeurs d'emplois Maxévillois (notamment via la mise en place d'actions de coaching pour faciliter l'intégration dans l'entreprise),
- facilitation de l'accès aux NTIC (Nouvelles Technologie de l'Information et de la Communication).

3.2.2.2. Soutien à l'économie sociale et solidaire

La Ville va poursuivre en **2018** son soutien au secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS), suivant 3 axes principaux:

- le **développement de l'achat responsable** (notamment à travers la nouvelle épicerie solidaire ou via le CCAS au niveau de l'aide à l'équipement par le partenariat avec l'entreprise d'insertion Envie)
- le soutien au développement des entreprises et association de l'ESS, (notamment le soutien à l'association Rebond, nouvelle association d'insertion à destination d'un public féminin comptant 20 Equivalant Temps Plein autour de 4 secteurs d'activités : l'animation, la logistique, l'épicerie solidaire et l'accueil)

- le soutien à des actions en faveur de l'emploi et le développement d'actions économiques notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville (favoriser la rencontre entre la demande d'emploi et les besoins des acteurs économiques locaux par le soutien à des forums emplois, organisation de « conviv emploi »)
- Mise en œuvre d'un Système d'Échange Local (SEL) en partenariat avec La Ferme du Plateau de Haye. Le but de cette initiative est de permettre aux habitants de proposer ou de recevoir des biens mais également d'obtenir ou de rendre des services en fonction des besoins, des disponibilités et des savoir-faire de chacun. Les échanges se font de gré à gré par l'intermédiaire d'une unité locale de compte évaluée sur le temps passé, le travail effectué, la valeur d'usage et non la valeur marchande. Le SEL fait la promotion de la solidarité sous toutes ses formes grâce à des échanges multilatéraux.

3.2.3. Logement

La politique du logement constitue un des principaux leviers dont dispose la ville, en lien avec la Métropole et les bailleurs sociaux, au service de la Solidarité. L'objectif est d'assurer un développement équilibré de l'offre de logements sur le territoire.

La Métropole du Grand Nancy poursuivra la politique d'amélioration du parc existant notamment centrée sur la réhabilitation énergétique du parc locatif social et privé, l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap. La Métropole finalisera en 2018 le nouveau PLH et la mise en œuvre du plan partenarial de gestion de la demande de logement social.

Le Service Logement de la commune est à la disposition de tous les demandeurs.

Sa première mission est d'accompagner les demandeurs dans le processus de constitution du dossier de demande de logement et d'apporter tous les conseils utiles pour rechercher des alternatives en attente d'attribution.

Considérant le rôle essentiel du logement en matière d'intégration et de lien social, il s'agira :

- de contribuer activement avec les premiers partenaires concernés que sont les bailleurs sociaux, aux politiques d'attribution pour une meilleure mixité sociale;
- d'agir en amont et en partenariat pour résoudre les difficultés de paiement de loyer.
- de développer des partenariats forts avec chacun des bailleurs pour offrir des solutions adaptées aux besoins et attentes de la population ; ainsi a été mis en place des dynamiques partenariales concernant les seniors avec mmH et l'OMH

3.2.4. Les seniors et le handicap

Être attentif aux besoins des seniors et personnes handicapées en renforçant les liens de proximité. Les accompagner pour la mise en place de dispositifs d'attention a été consolidé sur la première partie du mandat : MONALISA, PAERPA, nouveau marché communautaire de téléassistance (avec une réduction drastique des tarifs), extension des prestataires de portage de repas...

3.2.4.1. Les seniors

La Ville se veut à l'écoute de ses seniors, pour satisfaire au mieux les besoins et s'adapter aux contraintes liées au vieillissement.

- Faciliter l'accès aux droits via notamment un espace dédié à la Maison du Lien et de la Solidarité
- Faciliter le lien social et générationnel :

La municipalité maintient les cours de gym douce, la distribution des colis et des bons d'achat à l'occasion des fêtes de Noël pour les habitants, les résidents du Foyer St-Martin, la Maison de Retraite Notre-Dame du Bon Repos et les maisons de retraite avoisinantes, propose chaque année une destination nouvelle de séjour et une sortie d'une journée. 2017 a vu également la concrétisation du premier « Repas seniors ».

La Ville privilégie les rencontres intergénérationnelles : les seniors participent régulièrement à des temps d'échanges avec les assistantes maternelles et les ados.

2018 : Maxéville, Ville Amie des Aînés

Les villes souhaitant adhérer à la démarche des « Villes amies des aînés » s'engagent à prendre en compte l'expérience des habitants âgés pour améliorer leur qualité de vie au quotidien.

La particularité de la démarche, portée par l'Organisation Mondiale de la Santé, est de s'appuyer sur l'expérience des habitants des villes et notamment sur celle des personnes âgées. Cette dimension participative en est un aspect fondamental.

Les villes désireuses de devenir « Villes amies des aînés » sont d'abord tenues d'interroger les habitants afin d'évaluer l'adaptation de la ville aux besoins et attentes des personnes âgées (une enquête sera mise en œuvre courant 1er semestre par la ville). Des thématiques sont étudiées dans le détail comme les espaces extérieurs et les bâtiments, les transports, l'habitat, l'information et la communication.

Les résultats de l'évaluation sont ensuite diffusés aux habitants puis un plan d'action est décidé (fin du 1er semestre 2018) et mis en œuvre pendant 3 ans. A l'issue des 3 ans, les actions réalisées sont évaluées et un nouveau plan d'action est établi. La démarche est continue.

3.2.4.2. Le handicap

L'une des priorités est de rendre toujours plus accessible aux personnes souffrant de handicap les lieux publics de notre ville par la formation des personnels, les propositions d'animations et la sensibilisation, ainsi que par les actions de mobilisation autour du handicap.

La commission handicap, ré-initiée en 2016, sera convoquée en 2018 pour donner un avis sur les travaux d'accessibilité sur la ville.

3.2.5. Santé

Nous continuerons à développer avec l'ensemble de nos partenaires, nos actions de prévention en la matière : Octobre rose, Mars bleu, lutte contre les addictions, ateliers équilibre alimentaire en lien avec la Conseillère en économie sociale et familiale de la ville, information soutenue sur le réseau Personnes Agées en Risque de Perte d'Autonomie (PAERPA), et activités physiques.

2018 : un projet global de prévention et sensibilisation en lien avec les étudiants de l'ESPE

Un travail avec les stagiaires de l'ESPE permettra de développer pour l'année à venir des actions de sensibilisation et de prévention auprès des enfants scolarisés dans les écoles maxévilloises et avec d'autres publics (séniors, ...).

3 thématiques prioritaires seront développées :

- Alimentation / nutrition
- Hygiène de vie (hygiène corporelle / hygiène dentaire / sommeil)
- Dépistages organisés / Prévention-sensibilisation

A noter, également, une action sur la promotion de l'activité physique est en préparation en lien avec la CPAM de Nancy, les villes de Laxou, Nancy et Maxéville, ainsi que des associations sportives présentes sur le Plateau de Haye. Cette action aboutira avec une manifestation le mercredi 30 mai 2018, dans le Parc d'Agrément de Laxou Champ-le-Bœuf sous forme d'un « rallye » avec plusieurs stands et pratiques sportives.

3.2.6. Politique de la Ville

3.2.6.1. Contrat de Ville et Dotation de Solidarité Urbaine

La Politique de la Ville a évolué en fonction des nouvelles données économiques, sociales et territoriales de ces quartiers, pour tenter d'apporter des réponses adaptées au plus près des réalités vécues par leurs habitants. L'objectif tend à la réduction des inégalités sociales entre territoires. Signé fin 2015, le nouveau contrat de ville vise à mieux coordonner les politiques urbaines, économiques et sociales en faveur des habitants des quartiers prioritaires. Il repose sur 3 piliers : la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, le développement de l'activité économique et de l'emploi. Deux quartiers concernés pour la Ville de Maxéville, Plateau de Haye Champ le Bœuf et Plateau de Haye Nancy-Maxéville.

L'amélioration des conditions de vie des habitants de ces quartiers nécessite l'implication de l'ensemble des acteurs publics. C'est pourquoi, la politique de la ville, essentiellement partenariale et interministérielle, se caractérise au niveau territorial par la mobilisation du droit commun de l'État, des collectivités et établissements territoriaux et de leurs partenaires, sans oublier les crédits européens.

La Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U) constitue l'une des trois dotations de péréquation réservée par l'Etat aux communes en difficultés.

Bénéficiaire de la D.S.U, Maxéville mobilise ses politiques publiques en direction des quartiers et des publics prioritaires, avec l'objectif de réduire les écarts de développement entre ces territoires et leur environnement.

Cette approche transversale de l'intervention publique à partir et sur chaque territoire se construit dans un dialogue important avec le tissu associatif et toutes les ressources des territoires. Les crédits Politique de la Ville n'ont cependant pas vocation à eux seuls à atteindre les objectifs précités mais ils y contribuent.

Exemples d'actions financées au titre de la Politique de la Ville (2015-2020) :

- Dispositif de Réussite Educative (accompagnement d'enfant en difficultés, actions parentalité, soutien scolaire)
- Chantiers jeunes,
- Chantiers d'insertion,
- Actions de promotion de la Santé (prévention cancer, gym seniors...)

3.2.6.2 Renouvellement urbain

Le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) va permettre de **pérenniser les** réalisations effectuées lors de l'ANRU 1 et de réaliser de nouvelles interventions pour la requalification du quartier Plateau de Haye Nancy-Maxéville.

Etabli à l'échelle métropolitaine, le protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain qui prendra fin au 2^{ème} semestre 2018 précise l'ambition, le programme d'études et les moyens d'ingénierie permettant d'aboutir à des projets urbains d'ensemble et pertinents d'un point de vue opérationnel et financier. Ce protocole de préfiguration qui constitue la première phase de contractualisation avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine.

Des conventions pluriannuelles par quartier seront élaborées notamment en matière de Gestion Urbaine de Proximité, en lien avec les communes concernées.

Exemples de réalisation dans le cadre du prochain NPNRU :

- Réhabilitation de l'école Moselly
- Réhabilitation du Centre commercial La Cascade
- Finalisation de l'urbanisation du quartier des Aulnes et des Carrières Solvay.

3.3 Le Développement économique et le soutien au Commerce et à l'Artisanat

Maxéville est attrayante au niveau économique. De nombreuses entreprises y sont installées, et nous avons un réel rôle de proximité, de mise en relation, de mobilisation entre tous les partenaires afin de réduire l'écart existant entre ce paradoxe qui est d'avoir d'une part 6000 emplois, et d'autre part 24% de demandeurs d'emploi avec un profil plutôt jeune, sans diplôme et sans expérience particulière. Le rôle du développement économique dans une commune comme la nôtre est de toujours chercher et trouver des solutions, pour leur permettre une meilleure insertion professionnelle.

3.3.1. Consolider le tissu économique existant

Parallèlement à un travail d'observatoire et de connaissance approfondie du tissu local, de ses évolutions et de ses attentes, des actions immédiates sont mises en œuvre par la municipalité.

3.3.1.1 Faciliter et accompagner la vie des acteurs économiques

Comme les années précédentes, la commune poursuivra des actions menées « au quotidien », à savoir des visites d'entreprises, les mises à jour de bases (locaux disponibles en locatif ou foncier, le listing entreprises), les renseignements de 1^{er} niveau, l'accueil des jeunes créateurs d'entreprise et de toute structure déjà implantée qui manifeste un projet de développement sur notre territoire.

La commune continuera également à suivre et accompagner l'association ARTICOM dont l'enjeu est de soutenir le commerce et l'artisanat, de mettre en réseau les commerçants, artisans et professions libérales, tout en renforçant la dynamique entreprise et les liens tissés depuis sa création.

3.3.1.2. Favoriser l'implantation et le maintien d'activités économiques innovantes

La commune assure également une mission de développement économique de proximité auprès de différents réseaux territoriaux tels que les deux associations « ATP », « Saint Jacques Activités » et « Nancy Porte Nord ». Elles sont, pour leurs adhérents, une source de coopération, de mutualisation et de valorisation. De par leurs actions, elles contribuent à l'ancrage territorial en consolidant le tissu économique existant et en participant à l'attractivité et la dynamique du territoire par l'implantation de nouvelles entreprises.

Ces démarches ont un rôle rassurant sur la dynamique locale et préparent la dynamisation économique de demain, en définissant un positionnement stratégique identifiable (diagnostic emploi/développement économique en lien avec la Maison de l'emploi, animation de la gouvernance territoriale emploi...).

3.4.1. Conforter le lien entre entreprises et demandeurs d'emploi

Suite à la signature des conventions officialisant le partenariat avec l'association des Coachs Professionnels ICN et l'Ecole de Coaching ICN, nous allons permettre à des personnes en insertion, en recherche d'emploi, de bénéficier d'outils performants et innovants qui traditionnellement sont réservés à d'autres publics (les cadres, les sportifs).

Notre objectif est toujours celui de permettre à aux jeunes, aux demandeurs d'emploi, d'appréhender leur recherche, avec une plus grande sérénité et une confiance en soi renforcée.

Nous avons également pour objectif de mobiliser et d'informer nos demandeurs d'emploi sur les opportunités d'insertion existantes sur notre territoire et les formations.

Toujours dans l'objectif de conduire une politique visant le retour à l'emploi des Maxévillois, nous savons que celui-ci peut également amener à la création d'entreprises.

En ce sens, un partenariat sera mis en place avec l'association ALEXIS/Pacelor et son Pôle Entrepreneurial. L'association accompagnera les Maxévillois dans leur projet et leur permettra de bénéficier d'un espace de travail individuel et collaboratif ainsi qu'un ensemble de services.

3.5.3. Charte – Label entreprise

Toujours dans le but de renforcer les liens entre la commune et les entreprises, de favoriser l'emploi pour les jeunes et les adultes, de développer les liens entre les entreprises dans une perspective de réseau, nous allons rencontrer chaque dirigeant afin de présenter la démarche « Charte Label » et ainsi susciter son adhésion. L'idée de cette Charte-Label est de renforcer l'attractivité du territoire en mettant en avant les acteurs économiques locaux : artisans, TPE, PME-PMI, associations d'entreprises et association de commerçants.

Un plan de communication annoncera et mettra en valeur cette démarche d'exploration du tissu économique.



La municipalité apporte un soutien attentif à chacun des Maxévillois en assurant, à tous, la garantie d'une réponse adaptée, individualisée à travers notamment l'accès aux sports, à la culture et loisirs pour tous. La vie associative présente dans notre commune est intense et d'une grande diversité. Elle est essentielle pour découvrir, révéler, faire fructifier nos passions, nos talents et nos goûts.

4.1 Dynamiser la vie culturelle et sportive maxévilloise

- Appuyer, subventionner et soutenir les associations et leurs nombreuses initiatives.
- Encourager l'engagement bénévole.
- Favoriser l'organisation d'actions culturelles sur le quartier brasseries avec notamment le financement de travaux de rénovation sur le bâtiment de la « chaufferie ».
- Poursuivre l'accompagnement du projet Mémo conformément à nos engagements initiaux.

> En matière de sport et d'événements sportifs, il s'agira :

- d'accompagner les clubs locaux dans l'organisation de leur championnat, et soutenir leurs différents évènements.
- accompagner l'accueil de compétions sportives de niveau local, régional et national dans divers domaines sportifs
- Préparer le chantier de rénovation du complexe sportif Marie Marvingt (recherche d'aides au financement, rénovation de l'entrée du complexe).

5.2 Rassembler autour d'événements festifs et citoyens

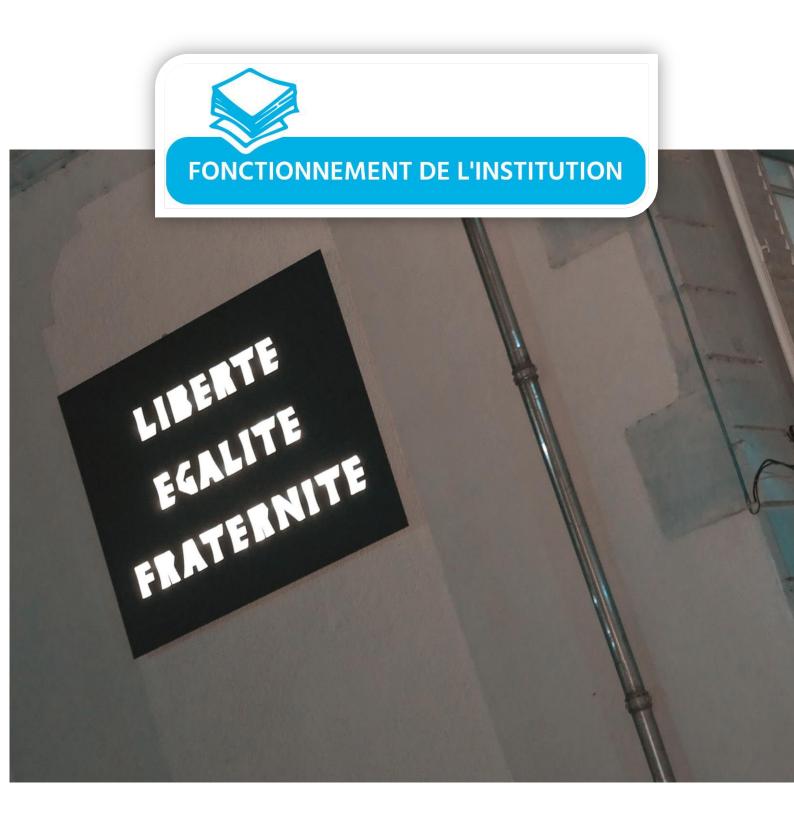
Multiplier les occasions de se rassembler, de partager des émotions, de découvrir, d'écouter, de danser, d'échanger, de s'émerveiller...

La ville s'engage dans cette voie en organisant :

- Fête de fraises : 4 jours de festivités
- Fête Nationale du 14 juillet
- Festivités de la Saint Nicolas
- 3ème édition de la fête de la bière
- 2^{ème} édition du festival de Théâtre Amateur
- « Les escapades » en lien avec le festival Michtô.
- 2 rendez-vous grand public de la Ludothèque : Jeux et famille en fête (édition exceptionnelle pour les 20 ans de la manifestation) et fête du jeu
- Exposition et animations à la Tonnellerie en mai et juin. (site des brasseries) : thème les Américains sur la base de Ramstein.

En soutenant les associations dans l'organisation de leurs manifestations :

- Saint Martin, Fête des amis du Parc, exposition scientifiques interactive,
- Les expositions du Préau des Arts.
- Semaine « trapèze » dans le Parc de la Mairie





Dans un contexte financier et budgétaire contraint, l'objectif de la collectivité, soucieuse de rendre un service de qualité à la population, reste d'optimiser ses moyens et de pérenniser un dialogue visant la qualité et le bien-être au travail de tous les agents quels que soient leurs grades.

En effet, les conditions d'exercice des missions des agents publics, leurs métiers et l'organisation des services ont beaucoup évolué au cours de la dernière décennie. Les évolutions des attentes des usagers, les contraintes juridiques et budgétaires croissantes, le développement des nouvelles technologies ont conduit à une perte de repères pour les agents et rendent leurs conditions de travail plus difficiles.

L'année 2017 a ainsi été marquée par le rôle et les actions concrètes issues des instances paritaires que sont le Comité Techniques (C.T) et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T) :

- mise en place dans le cadre d'une démarche participative entre les représentants de la collectivité et du personnel, du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P),
- groupe de travail sur l'analyse des accidents et la mise en place de solutions de prévention,
- visites de sécurité des lieux de travail recevant notamment du public (exemple : salle de restauration scolaires Daniel Jacob,...)
- mise en place d'actions correctives en matière d'ergonomie des équipements et postes travail,
- formations d'initiation et de « recyclage » aux premiers gestes de secourisme et matériels spécifiques (défibrillateurs),
- séances de relaxation et de renforcement musculaire proposées sur le temps de pause méridienne pour la prise en compte du bien-être au travail des agents.

En 2018, ces actions seront poursuivies et amplifiées pour répondre également à d'autres thématiques prioritaires identifiées et partagées :

- permettre aux agents de bénéficier de formations répondant autant à des enjeux et besoins professionnels (habilitations, formations qualifiantes et/ou diplômantes,...), que personnels (accès aux compétences de bases,...), formalisées dans le plan de formation de la collectivité qui a pour ambitions et objectifs de :
 - ✓ constituer un levier fort pour la collectivité, en accompagnant la mise en œuvre des projets de service et des changements de pratiques et de métiers, qui eux-mêmes, s'adaptent à l'évolution de notre environnement,
 - ✓ rester partie prenante de l'évolution de la carrière d'un agent tout en étant un facteur de développement individuel.

- continuer à développer en lien étroit avec le CHSCT les actions liées à la prévention et la sécurité (premiers gestes de secourisme et matériels), à la santé et au bien-être au travail (ergonomie, équipements et postes de travail,...).
- continuer à favoriser la mobilité interne des agents en diffusant les appels à candidatures pour toute création, renouvellement ou évolution de poste répondant à un besoin permanent de la collectivité dès lors que les compétences et qualifications recherchées sont présentes en son sein.
- élaboration d'un livret d'accueil pour les agents.

Enfin, la Ville de Maxéville poursuivra son soutien au Comité des Œuvres Sociales (COS) et à l'Amicale du personnel en 2018, qui sera marquée le 6 décembre prochain par l'échéance des élections professionnelles.

NOTES:	

NOTES:	

NOTES:			
_			

